

Rapport sur la situation de l'enseignement supérieur : République Démocratique du Congo

15 Avril 2022

Résumé

L'impact de l'enseignement supérieur sur le développement social et économique a été reconnu lors de la première conférence sur l'enseignement supérieur en 1998 invitant ainsi les Etats à trouver des réponses aux défis de l'émergence de l'enseignement supérieur et à entreprendre des réformes en profondeur pour les relever avec urgence et pertinence.

Une décennie plus tard, à la deuxième conférence, toutes les parties prenantes ont pris l'engagement de reconnaître l'enseignement supérieur comme un bien public, et la force majeure dans la construction des sociétés de la connaissance inclusive et diverse et dans le progrès de la recherche, de l'innovation et de la créativité.

Dans sa publication sur l'Enseignement Supérieur en marche vers 2030, l'auteur Michaela Martin affirme que: " l'enseignement supérieur joue un rôle important et aux dimensions multiples dans le nouveau programme de développement mondial qui vise à éliminer la pauvreté, tout en répondant à des besoins sociaux tels que l'éducation, la santé, la protection sociale, l'emploi, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement."

Dans cette dynamique, soucieuse de l'amélioration profonde de l'éducation, l'UNESCO s'accorde à contribuer, une décennie après, à la réussite de l'Agenda 2030 et au-delà, à travers le quatrième Objectif de Développement Durable, par l'organisation de la troisième conférence chargée de réfléchir sur la réinvention de l'enseignement supérieur pour un avenir durable.

Engagé dans cette dynamique, le Gouvernement de la RDC a initié de réformes du système de l'enseignement supérieur et universitaire visant : (i) la qualification des enseignants et les approches pédagogiques afin d'acquérir des compétences fondamentales indispensables à l'adaptation constante aux situations nouvelles ainsi que les capacités plus particulières liées au marché du travail , (ii) l'adaptation des curricula en rapport avec le développement des compétences et l'arrimage progressif au processus de Bologne,(iii) la diversification des filières spécialisées et professionnalisées en corrélation avec la mise en valeur des ressources naturelles dont regorge le pays, (iv) la création des centres d'excellence dans les thématiques où le pays possède des avantages comparatifs notamment en plantes médicinales, (v) la mise en place d'une nouvelle approche méthodologique de la recherche fondamentale et appliquée et enfin (vi) le renforcement du partenariat public-privé.

Toutes ces reformes consignées dans la SSEF 2016-2025 sont construites autour d'une vision de l'Éducation consistant à « construire un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ».

Alignée sur les ODD, la stratégie est en cohérence avec le PNSD qui projette l'émergence du pays en 2030. En effet, la RDC met en œuvre l'Agenda 2030 pour le développement durable et s'est engagée à atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

D'où le focus mis sur le développement du capital humain pour soutenir tout le processus du développement prenant appui sur une offre éducative du Supérieur de qualité répondant aux exigences de la mondialisation caractérisée par l'économie du savoir et l'avancée vertigineuse des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le leitmotiv du Gouvernement est de qualifier les EESU Rdcongolais pour leur permettre de participer à la construction de l'espace universitaire mondial dans lequel ils seraient compétitifs au moyen des innovations originales qui détermineraient leur excellence et leur spécificité dans la recherche des solutions aux problèmes non seulement de la société congolaise mais également des communautés internationales.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Contenu

Résumé.....	1
Contenu.....	3
Acronymes.....	4
Présentation.....	5
État des lieux.....	5
Situation actuelle de l'enseignement supérieur.....	6
1.1. Offre de formation.....	6
1.2 Accès et Equité.....	6
1.3 Taux d'inscription et de sortie.....	7
Quantité et types d'établissements d'enseignement supérieur.....	9
1.3 Cadre juridique et institutionnel de l'enseignement supérieur.....	9
1.3.1 La Constitution.....	9
1.3.2 La Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national.....	10
1.3.3 L'ordonnance n°16/071 du 29 septembre 2016 relative à l'organisation et au fonctionnement des organes de l'administration de l'ESU.....	10
1.3.4 Le décret n°15/040 du 14 décembre 2015 fixant les critères de viabilité des EESU.....	11
1.4 Autre sous-rubrique pertinente.....	11
Les défis actuels de l'enseignement supérieur.....	11
Défi 1 : Assainissement de l'offre éducative du Supérieur.....	12
Défi 2 : Renouvellement des ressources professorales.....	12
Défi 3 : Arrimage au système de Bologne.....	13
Défi 4 : Résilience du système en cas des conflits et/ou autres catastrophes naturelles.....	13
Défi 5 : Renforcement de système d'information.....	13
Défi 6 : Redynamisation de la recherche.....	13
Vers 2030 et au-delà : recommandations pour l'avenir.....	14
Références.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexes.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 1.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 2.....	Erreur ! Signet non défini.

Acronymes

CAMES : Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

DEA : Diplôme d'études approfondies

DES : Diplôme d'études supérieures

DEP : Direction d'études et planification

ODD : Objectif de développement durable

ESU : Enseignement supérieur et universitaire

EESU : Etablissement d'enseignement supérieur et universitaire

ISP : Institut supérieur pédagogique

ISTAT : Institut supérieur technique, artistique et technologique

REESAO : Réseau pour l'excellence de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest

SADC : Communauté de développement d'Afrique australe

SSEF : Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation

TIC : Technologie de l'information et de la communication

MESU : Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

PIB : Produit intérieur brut

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education

Présentation

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte de la conférence mondiale sur l'enseignement supérieur et universitaire/2022 a été développé en mettant à contribution toutes les parties prenantes impliquées dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de l'éducation du Supérieur.

Il dresse un bref état des lieux de la situation de l'enseignement supérieur et universitaire de la République Démocratique du Congo en passant par les évolutions historiques des taux d'accès et de sortie des étudiants, l'offre éducative, le cadre juridique et institutionnel, la politique éducative du Supérieur, les axes stratégiques de la réforme de l'enseignement supérieur et universitaire.

État des lieux.

Le système de l'enseignement supérieur de la Rdcongo est mixte, public et privé. Il se subdivise en trois catégories d'établissements, les Universités, les Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques et Technologiques et les Instituts Supérieurs Pédagogiques.

Le secteur de l'Enseignement Supérieur Rdcongolais présente, depuis plus de trois décennies, le tableau d'une croissance quantitative incontrôlée et déséquilibrée s'accompagnant d'une détérioration rapide de la qualité et fonctionnant dans un cadre légal et réglementaire obsolète. Le secteur est passé d'un système très fortement soutenu par les fonds publics à un système de co-financement entre l'État et les familles. La problématique de la détérioration de la qualité de la formation offerte s'explique également du fait du nombre réduit du personnel enseignant qualifié.

En effet, de 2012 à 2020, l'effectif des professeurs n'a augmenté que de 6,4 % dans le secteur public et n'a pas suffisamment évolué dans le secteur privé. Les statistiques renseignent une pléthore du personnel administratif. Quant à l'encadrement académique, le ratio moyen est de 1/152 avec des disparités par type d'enseignement 1/90 dans les universités, 1/482 dans les ISTAT et 1/198 dans les ISP. Cette situation, quoique modérée pour les établissements du secteur public 1/114 et pour les universités publiques 1/65 constitue néanmoins un défi majeur dans l'amélioration de la qualité.

S'agissant de la recherche, deux axes sous-tendent la recherche scientifique universitaire en RDC, l'un pour répondre aux besoins de la relève académique et l'autre pour soutenir le développement socio-économique du pays. Seul le premier axe semble porter quelques fruits; en effet, entre 2015-2016 et 2019-2020, environ 717 thèses ont été soutenues. Par contre, la recherche dans le volet de développement socio-économique est confinée dans une situation de marginalité.

Les EESU n'offrent pas des environnements propices à la recherche, moins encore aux apprentissages. Le délabrement des laboratoires et ateliers, le manque d'équipements et intrants scientifiques, du personnel pour la maintenance des équipements, la carence des ouvrages spécialisés caractérisent la plupart d'EESU. Cette situation s'exprime même dans la pauvreté des publications scientifiques (cfr tableau 1).

Tableau n°1 : Evolution de la production scientifique

	2015-16		2019-20	
	Articles scientifiques	Ouvrages	Articles scientifiques	Ouvrages
Université	2548	194	3310	901
ISP	1427	52	2054	2143
IST	2314	202	2984	3642
Total général	6289	448	8348	6686

Source: Annuaires statistiques MESU 2015-16 et 2019-20

Cette marginalité de la recherche découle non seulement de manque de financement adéquat mais également de déficit des programmes de recherche structurés ainsi que d'absence de partenariat entre

universités et centres de recherche locaux ou internationaux, d'une part et universités et entreprises d'autre part.

Aussi, pour booster la recherche et insister sur sa place fondamentale dans les activités de l'université, les Etats généraux de l'ESU, tenus au mois de septembre 2021, ont opté de renverser la trilogie de la mission de l'ESU « **Enseignement-Recherche-Service à la communauté** » en « **Recherche-Enseignement-Service à la Communauté** ». Ainsi, promouvoir fortement la collaboration EESU-Entreprises et créer le fonds de recherche pour appuyer la défense des thèses en allouant aux promoteurs des thèses finalisées l'équivalent de 50% de leur rémunération mensuelle pour chaque thèse dirigée, 40% aux co-promoteurs et 30% aux autres membres des comités d'encadrement et de prendre en charge la participation du membre externe au jury.

Situation actuelle de l'enseignement supérieur

1.1. Offre de formation

L'offre de formation du Supérieur s'organise autour de trois types d'enseignement à savoir : (i) les Universités, (ii) les ISTAT et les ISP. Chaque type d'enseignement a des missions spécifiques définies dans la Loi-cadre de l'enseignement national n°14/004 du 11 février 2014 et est piloté par un conseil d'administration.

Avant la réforme introduite par la loi susvisée, le cursus avait l'architecture suivante : (i) le premier cycle ou cycle de graduat de 3 à 4 ans selon les filières et, il est sanctionné par un diplôme de graduat, (ii) le second cycle ou cycle de licence d'une durée de 2 ans à l'exception de la faculté de médecine qui dure 4 ans, (iii) le troisième cycle ou l'enseignement post universitaire est organisé à deux niveaux, le DEA/DES avec une durée de 2 ans, sanctionné par un diplôme supérieur et le doctorat pour une durée de 3 à 5 ans sanctionné par un diplôme de doctorat.

Actuellement, le Gouvernement de la RDC a engagé le système de l'ESU dans une série de réformes en vue : (i) d'améliorer sa gouvernance, (ii) d'assurer la réussite et réduire autant que possible les échecs, (iii) de promouvoir un système de diplômes universitaires lisibles et comparables aux niveaux national et international avec un système commun de diplômes, Licence (3 ans), Maîtrise (2 ans), et Doctorat (3 à 5 ans), (iv) de favoriser la mobilité nationale et internationale des étudiants, des enseignants et des chercheurs et leur intégration sur le marché du travail international, (v) de développer la professionnalisation des formations supérieures, (vi) de renforcer l'apprentissage des compétences transversales, (vii) de permettre à l'étudiant de construire progressivement un parcours de formation personnalisé, (viii) d'intégrer E. Education dans la formation et les apprentissages et (ix) de redynamiser la recherche en marquant cette volonté par le renversement de la triple mission de l'université à savoir : **recherche, enseignement et service à la communauté**.

1.2 Accès et Equité

Les disparités socio-économiques de l'accès à l'enseignement supérieur n'ont pas fait l'objet d'une étude particulière mais les inégalités déjà documentées pour les études de niveau secondaire ainsi que le coût élevé des études supérieures, y compris dans les établissements publics permettent d'affirmer que l'accès aux études supérieures est largement l'apanage des jeunes issus des familles urbaines les plus aisées. En effet, les études de niveau Supérieur sont payantes ; dans le secteur public, les frais d'études sont fixés annuellement à l'issue des négociations entre le comité de gestion et les étudiants et varient, selon les ans et les filières, entre 300 dollars américains et 500 ; tandis que dans le secteur privé, ils se situent au-delà de 500 dollars américains.

Les disparités de genre sont très prononcées, l'on trouve 37% de femmes dans l'ensemble des étudiants et moins de 10% dans les filières scientifiques et technologiques. Il est à noter que l'indice de parité décroît à chaque étape de la scolarité supérieure (cfr tableau 1)

Tableau 2. Disparités d'accès à l'enseignement supérieur selon le genre

	Ensemble	Femmes	% Femmes		Indice parité
Nombre d'étudiants					
Graduat	459 181	174 214	37,9%	Reçus à l'examen d'Etat en 2019	0,653
Licence et Doc 3/4	103 281	35 879	34,7%	Taux d'accès au Graduat	0,587
DES/DEA et Doctorat	1 959	309	15,8%	Taux d'accès à la licence	0,535
Ensemble	564 421	210 402	37,3%		

Sources : statistiques ESU et Inspection Générale pour l'examen d'Etat

Concernant l'inclusion, l'absence des dispositifs spécifiques pour les personnes vivant avec handicap relatifs au mode de construction des infrastructures académiques, à l'assistance quotidienne, aux frais d'études... ferment la porte à l'accès aux études supérieures à cette catégorie de la population.

A ce sujet, il est préconisé de : (i) mettre en place un service d'assistance aux personnes vivant avec handicap dans chaque établissement, (ii) rendre disponible, selon le cas, des interprètes, traducteurs et transpositeurs dans les établissements, (iii) exonérer les étudiants vivant avec handicap de paiement des frais académiques.

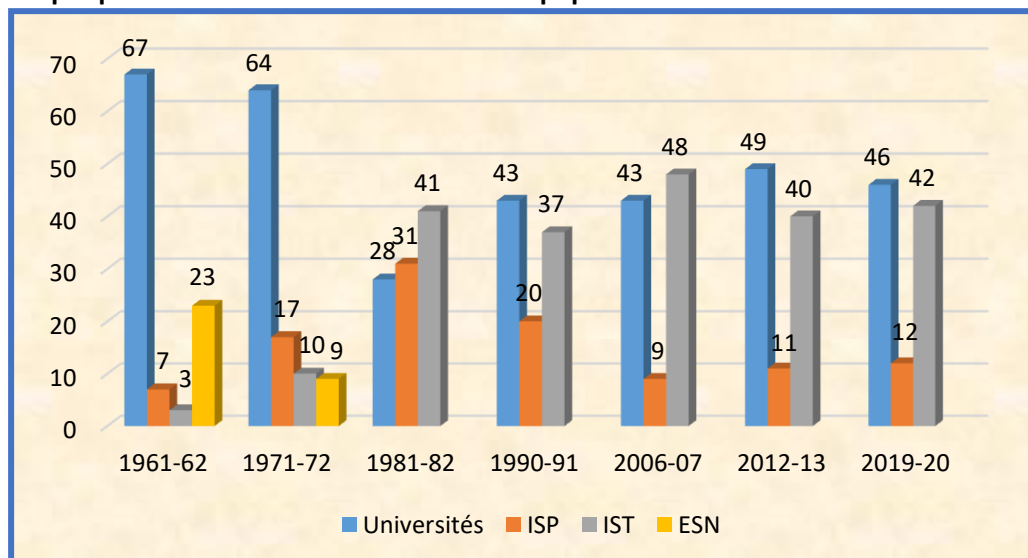
1.3 Taux d'inscription et de sortie

Depuis 2012-2013, le nombre d'étudiants inscrits dans les EESU augmente de 3,7% en moyenne chaque année faisant passer les effectifs de 437.530 étudiants en 2012-2013 à 564.421 en 2019-2020.

Pour cette année scolaire, la RDC compte 574 étudiants pour 100.000 habitants. Comparé aux pays de l'Est et de l'Ouest du continent, cet indicateur est inférieur.

Ci-dessous, sont présentées les évolutions de scolarisation au niveau du Supérieur.

Graphique n° 1: Evolution structurelle de la population estudiantine de la RDC en %



Source : DEP/ESU

Le graphique 1 ci-dessus illustre bien la répartition des inscrits par type d'enseignement. Et le tableau 1 ci-dessous montre l'évolution des inscrits par secteur et par type d'enseignement.

Tableau 3 : Evolution du nombre d'étudiants par type d'enseignement et par secteur de 2012-2013 à 2019-2020

	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2018-19	2019-20
Public	314 266	310 669	321 033	305 293	386 258	404 151
Universités publiques	139 737	133 225	133 271	131 450	166 096	177 962
ISP publics	47 661	49 566	52 383	48 505	57 273	60 604
ISTAT publics	126 868	127 878	135 379	125 338	162 889	165 585
Privé	123 264	135 901	152 861	157 311	151 380	160 270
Universités privées	72 123	76 861	81 806	89 499	84 638	82 315
ISP privés	2 688	1 749	2 489	2 929	3 671	5 006
ISTAT privés	48 453	57 291	68 566	64 883	63 071	72 949
Total	437 530	446 570	473 894	462 604	537 638	564 421
% secteur privé	28%	30%	32%	34%	28%	28%

Source : *Annuaire DEP/ESU*

Il y a peu, la plupart d'étudiants faisaient le choix des filières classiques offrant moins d'opportunités d'emploi ; cependant, la nouvelle politique du Gouvernement en matière de l'Education telle que développée dans la SSEF 2016-2025, programme la modération de la croissance du nombre des étudiants dans les filières classiques et privilégie plutôt les filières prioritaires c'est-à-dire celles en lien avec les secteurs porteurs de croissance du pays (agriculture, environnement, infrastructures et bâtiment, développement rural et industries extractives).

Le tableau 2 ci-dessous montre cette réorientation des étudiants des filières classiques vers les filières dites prioritaires.

Tableau 4 : Evolution du nombre d'étudiants par filière d'enseignement

Filières	2015-2016		2019-2020		Accroissement 2015-2019
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Universités	220 949	100%	274 764	100%	24%
Sciences de l'éducation	11 677	5%	14 069	5%	20%
Lettres et Sciences Humaines	17 731	8%	24 153	9%	36%
Sciences Sociales	110 989	50%	127 140	46%	15%
Sciences Exactes et Naturelles	36 120	16%	55 285	20%	53%
Sciences Médicales	44 432	20%	54 117	20%	22%
ISTAT	193 337	100%	235 550	100%	22%
Sciences Sociales, Humaines, Commerciales et Financières	85 942	44%	82 606	35%	-4%
Techniques et Technologiques	25 831	13%	37 483	16%	45%
Arts et Métiers	7 496	4%	10 903	5%	45%
Développement rural, Bois, Gaz et Pêche	22 668	12%	19 661	8%	-13%
Sciences Environnementales, Gestion de la Nature et Tourisme	346	0,2%	950	0,4%	175%
Techniques Médicales	51 054	26%	83 947	36%	64%
ISP	51 434	100%	54 107	100%	5%
Lettres et Sciences humaines (FE)	18 311	36%	8 322	15%	-55%
Sciences naturelles et exactes (FE)	11 030	21%	12 298	23%	11%
Enseignement technique et professionnel (FE)	7 498	15%	14 732	27%	96%
Sciences Sociales (FE)	9 359	18%	10 037	19%	7%
Sciences d'appui à l'enseignement (FE)	5 236	10%	8 718	16%	67%
Total	465 720		564 421		21%

Source : *Annuaire statistiques DEP/ESU 2015-2016 et 2019-2020*

S'agissant des diplômés, les données disponibles des années académiques de 2014-2015, 2017-2018 et 2018-2019 se présentent ainsi :

Tableau 5 : Nombre des diplômes par cycle d'études

Année académique	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle
2014-2015	72 102	32 338	461
2017-2018	73 749	24 479	n.d
2018-2019	54 976	18 923	n.d

Source : *Annuaire statistique/DEP-ESU*

Quantité et types d'établissements d'enseignement supérieur

A l'espace de près de 8 ans, le nombre d'EESU a augmenté de 29%, passant de 752 en 2011-2012 à 971 en 2019-2020. Ainsi, la RDC compte, pour l'année académique 2019-2020, 971 établissements de niveau supérieur dont 450 du secteur public et 521 du secteur privé.

De 2011-2012 à 2019-2020, le nombre d'EESU a évolué tel que repris dans le tableau 4 ci-dessous.

Tableau 6 : Evolution du nombre des EESU par type d'enseignement et par secteur de 2011-2012 à 2019-2020

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2018-2019	2019-2020
Public	381	350	399	408	387	430	450
Universités publiques	43	46	47	48	46	51	57
ISP publics	120	110	134	137	134	146	149
ISTAT publics	218	194	218	223	207	233	244
Privé	371	341	428	494	456	496	521
Universités privées	156	137	171	192	176	203	215
ISP privés	14	8	17	26	30	34	40
ISTAT privés	201	196	240	276	250	259	266
Total	752	691	827	902	843	926	971
% des établissements privés	49%	49%	52%	55%	54%	54%	54%

Source : *DEP/ESU*

1.3 Cadre juridique et institutionnel de l'enseignement supérieur.

Le cadre juridique balisant le régime de l'enseignement supérieur et universitaire en RDC comprend principalement les normes de la constitution, la Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement national, l'ordonnance n°16/071 du 29 septembre 2016 portant organisation et fonctionnement des organes d'administration de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, le Décret n°15/040 du 14 décembre 2015 portant critères de viabilité des Établissements d'Enseignement Supérieur et Universitaire, le cadre normatif du système LMD contextualisé et plusieurs autres normes de gestion regroupées dans un document appelé le « Vade Mecum du Gestionnaire de l'Établissement ».

1.3.1 La Constitution

Les dispositions relatives à l'éducation. La Constitution de la République Démocratique du Congo précise à son article 43 que « l'enseignement national comprend les établissements publics et les établissements privés agréés » et que « la loi fixe les conditions de création et de fonctionnement de ces établissements ». L'article 45 affirme que l'enseignement est libre et qu'il est « toutefois soumis à la surveillance des pouvoirs publics, dans les conditions fixées par la loi » et que « la loi détermine les conditions d'application du présent article ».

La compétence sur l'ESU. Par ailleurs, en vertu de l'article 202 du texte constitutionnel, relèvent de la compétence exclusive du pouvoir central « les universités et autres établissements d'enseignement scientifique, technique ou professionnel supérieur créés ou subventionnés par le Gouvernement central ou par les Gouvernements provinciaux et qu'une loi nationale a déclarés d'intérêt national » et « l'établissement des normes d'enseignement applicables dans tous les territoires de la République » ainsi que « la recherche scientifique et technologique ». Par contre, en vertu de l'article 203, relèvent de la compétence concurrente du pouvoir central et des provinces, « la recherche scientifique et technologique ainsi que les bourses d'études, de perfectionnement et d'encouragement à la recherche » et « la création des établissements primaires, secondaires, supérieurs et universitaires ». Ceci s'entend que les établissements publics sont soit créés par l'État central ou par les autorités provinciales. Par contre, la compétence sur les établissements d'ESU relève clairement des autorités centrales.

Selon la Constitution, le Président de la République nomme, relève de leurs fonctions et, le cas échéant, révoque, sur proposition du Gouvernement délibérée en Conseil des ministres, « les responsables des services et établissements publics » et, par conséquent, les chefs d'établissements du secteur public de l'ESU. Le Premier ministre, pour sa part, « assure l'exécution des lois et dispose du pouvoir réglementaire ». Il a le pouvoir de nommer par décret délibéré en Conseil des ministres, tous les autres titulaires des emplois en milieu d'ESU public. Le ministre s'exprime par voie d'arrêtés; il est responsable de son département; il applique le programme gouvernemental dans son ministère.

La gestion quotidienne des établissements publics est assurée par un comité de gestion composé du Recteur ou du Directeur général selon le cas, d'un Secrétaire général académique, d'un Secrétaire général à la recherche selon le cas, d'un Secrétaire général administratif et d'un Administrateur de budget. Les textes légaux et réglementaires définissent les modalités de fonctionnement de ces organes et les mécanismes de gestion. Une des spécificités du système public d'ESU est que chaque groupe d'établissements est chapeauté par un Conseil d'administration.

1.3.2 La Loi-cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national

Elle garantit l'accès aux mêmes avantages de formation académique pour tous les apprenants tant du secteur public que privé; elle confère, entr'autres, à l'ESU l'organisation des programmes spécifiques en formation initiale ou continue débouchant sur des diplômes ou certificats; l'organisation de l'enseignement spécial en faveur des différentes catégories socioprofessionnelles en fonction des besoins spécifiques du pays; l'introduction progressive à l'université du système Licence-Maîtrise-Doctorat, en sigle LMD; l'organisation d'un cycle d'enseignement postuniversitaire ; l'élection des animateurs des organes de l'enseignement supérieur et universitaire par leurs pairs; la création et l'intégration parmi les organes de l'administration de l'ESU, du conseil académique supérieur et du conseil de l'enseignement supérieur et universitaire privé agréé; la création des écoles supérieures; l'introduction au sein de l'enseignement national des technologies de l'information et de la communication facilitant notamment l'enseignement ouvert et à distance; la création d'une structure chargée de l'assurance qualité au sein de l'enseignement national...

1.3.3 L'ordonnance n°16/071 du 29 septembre 2016 relative à l'organisation et au fonctionnement des organes de l'administration de l'ESU.

Elle détermine les organes de l'ESU que sont le Ministère du gouvernement central, le Conseil Académique Supérieur, le Conseil d'Administration des universités, le Conseil d'administration des Instituts Supérieurs Techniques, Artistiques, et Technologiques, le Conseil d'Administration des Instituts Pédagogiques, le Conseil d'Administration des Écoles supérieures , le Conseil de l'Enseignement Supérieur et Universitaire Privé Agréé, le Conseil de l'établissement, le Comité de Gestion, le Recteur ou le Directeur Général, selon le cas, le Conseil de Faculté ou de section et le Conseil de Département. Elle en fixe les attributions et limite à 5 les services spécialisés du Ministère, à savoir : la Commission

Permanente des Études (CPE), le Centre Interdisciplinaire pour le Développement et l'Éducation Permanente (CIDEP), le Collège des Commissaires aux Comptes, les Presses Universitaires du Congo (PUC) et le Centre de Linguistique Théorique et Appliquée (CELTA).

1.3.4 Le décret n°15/040 du 14 décembre 2015 fixant les critères de viabilité des EESU.

Ce décret fixe les conditions de création des établissements privés d'ESU touchant les garanties juridiques et civiques, matérielles, financières, environnementales, d'encadrement moral et académiques et administratives.

1.4 Autre sous-rubrique pertinente

La problématique du financement de l'éducation du Supérieur constitue une contrainte majeure pour son développement mais également l'empêche de remplir comme il se devait son rôle social d'accès, d'équité, de qualité et d'inclusion.

La part du budget de l'éducation dans les dépenses publiques a connu une régression spectaculaire depuis des années 80 ; toutefois, depuis 2011, se constate une tendance à la hausse pour atteindre, selon les engagements internationaux du Gouvernement, à 25% du budget de l'Etat.

En 2020, comparée à la richesse nationale produite, la dépense de l'Etat pour l'éducation est équivalente à 2,3% du PIB.

Spécifiquement pour l'ESU, l'investissement public mesuré en pourcentage du PIB se situe à moins de 1%, en déca de celui de la plupart des pays voisins.

Toutefois, l'absence des mécanismes pertinents de collecte des données sur les investissements publics en R&D et sur la recherche (type, pertinence, qualité, efficacité) ne permet pas d'évaluer l'efficacité du système sur le développement socio-économique du pays.

Le défi de financement de l'éducation et particulièrement de l'ESU constitue un véritable goulot d'étranglement pour l'atteinte des ODD dont les estimations annuelles s'évaluent à environ 2,9 milliards de dollars américains.

Les défis actuels de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur dont le rôle essentiel est de fournir les ressources humaines en qualité et en quantité aux secteurs vitaux de la nation doit intégrer dans toute sa stratégie l'ampleur de la quatrième révolution industrielle dont la portée et la complexité vont opérer des transformations sans précédent dans l'humanité.

Actuellement, on assiste à une évolution profonde des besoins éducatifs : (i) les niveaux des compétences exigées sur le marché du travail sont plus élevés, (ii) les connaissances sont multidisciplinaires, (iii) les connaissances sont très vite obsolètes, (iv) les individus doivent faire preuve de mobilité et s'éduquer tout au long de la vie, (v) les parcours de la formation s'individualisent, (vi) les savoirs et les qualifications doivent être reconnus au plan international, (vii) l'enseignement est multilingue, (viii) l'enseignement et la recherche font appel aux TIC.

Au regard du contexte rdcongolais les défis touchent aux aspects structurels et conjoncturels et se résument ainsi :

Défi 1 : Assainissement de l'offre éducative du Supérieur

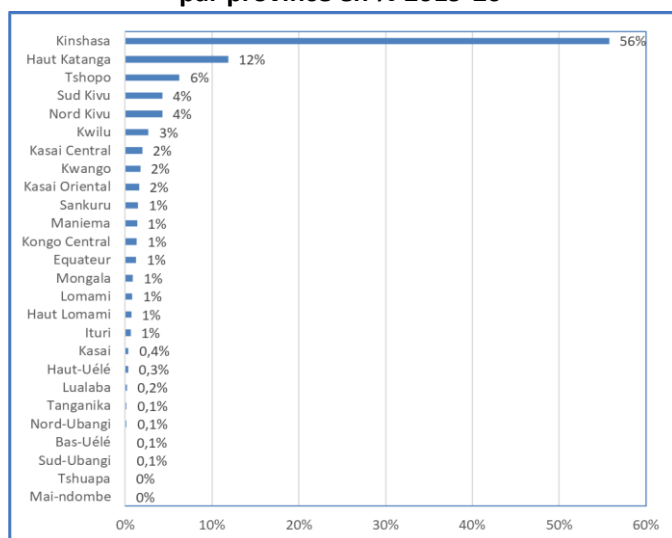
Au cours des dernières décennies, la prolifération des EESU a contribué à la détérioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur Rdcongolais. En effet, la grande majorité de ces établissements ne répond pas aux minima des critères de qualité exigés pour un établissement d'enseignement supérieur, fixés par le décret n°14/004 du 11 février 2014 portant les critères de viabilité des EESU. Pour renverser cette tendance, plusieurs initiatives ont été engagées à travers l'organisation des audits organisationnels et de viabilité des établissements qui ont débouché timidement par la fermeture des établissements jugés non viables mais ces efforts sont confrontés aux pesanteurs socio-politiques. En 2021, le même exercice a été réalisé et a abouti à la décision de fermer 450 établissements ne remplissant pas les critères de viabilité.

Défi 2 : Renouvellement des ressources professorales

La problématique du renouvellement quantitatif et qualitatif des ressources professorales en RDC est comparable à celle vécue par la majorité des pays de l'Afrique Sub-Saharienne dont les racines remontent à la période qui a suivi leurs indépendances. Les quelques étudiants formés dans différentes spécialités universitaires dans les anciennes puissances coloniales sont revenus sur le continent pour assurer l'enseignement et la recherche au cours des années 60 et 70. Actuellement, la plupart d'entre eux sont âgés de 60-70 ans et constituent l'essentiel du corps professoral. Donc, nombreux seront à la retraite dans un proche avenir. D'autres s'engagent, en raison de motivation salariale, plus dans la consultation ou dans le secteur privé que dans les activités d'encadrement des doctorants des universités publiques et privées en vue d'assurer la relève académique. Par ailleurs, la réduction ou la stagnation des budgets universitaires dans les années 80-90 en lien avec les mesures d'ajustement structurel portées par les bailleurs de fonds internationaux, couplées avec la massification ont empêché les universités RD congolaises de mettre en place des programmes doctoraux de bonne qualité susceptibles de former les nouveaux docteurs et de les introduire progressivement dans l'enseignement et la recherche en vue d'assurer la relève académique.

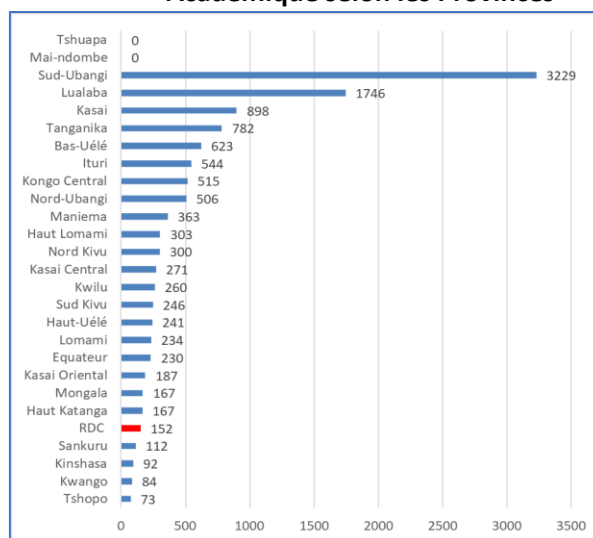
Présentement, les EESU ne disposent pas suffisamment d'enseignants qualifiés, surtout dans les domaines des sciences et technologie, pour assurer un bon encadrement pédagogique et scientifique des étudiants. Et pis encore, lorsqu'on considère la répartition du personnel académique par province tel que l'illustre le graphique 2 ci-dessous pour l'année académique 2019-2020.

Graphique 2. Répartition du personnel académique par province en % 2019-20



Source : annuaire statistique DEP/ ESU

Graphique 3. Ratio d'Encadrement Académique selon les Provinces



Source : annuaire statistique DEP/ ESU

Défi 3 : Arrimage au système de Bologne

Confronté comme tous les autres pays du monde au défi du mouvement de la mondialisation, mouvement qui privilégie le système Licence-Maîtrise-Doctorat, la RDC, par suite de la Loi-cadre n°14/004 de l'Enseignement national a décidé d'arrimer progressivement son système de l'enseignement supérieur au processus de Bologne aux fins de(d') : (i) améliorer des offres de formation supérieure tout au long de la vie (ii) harmoniser des programmes d'études sur le territoire national et au sein des espaces africains (CAMES, SADC, REESAO, CEMAC...) et internationaux, (iii) promouvoir des approches pédagogiques et administratives innovantes, (iv) faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en ouvrant les EESU sur le monde professionnel, (v) autonomiser des apprenants dans leurs différents parcours de formation, (vi) instaurer la culture de la qualité et du respect des normes internationales en matière de l'enseignement supérieur afin de favoriser la mobilité du personnel enseignant et des étudiants à l'échelle internationale.

Cependant, l'arrimage, dans le contexte congolais, fait face à plusieurs défis, notamment la réticence des certains enseignants traitant le système d'importé, la gouvernance inadaptée, la fracture numérique, l'absence d'une connectivité efficace...

Défi 4 : Résilience du système en cas des conflits et/ou autres catastrophes naturelles

Le système d'ESU se trouve être vulnérable pour assurer une formation continue et de qualité en cas des conflits et (ou) autres catastrophes imprévues tel que les conflits armés, l'éruption des volcans, les pandémies à l'instar de la COVID- 19...

Les mesures de confinement prises par le Gouvernement à la suite de la COVID- 19 ont perturbé le fonctionnement régulier des établissements qui ont été obligés de suspendre des formations en présentiel et par conséquent des étudiants ont été privés des cours d'autant plus qu'aucun établissement ne dispose des dispositifs numériques pour assurer les formations à distance.

Défi 5 : Renforcement de système d'information

Au niveau sectoriel, une cellule technique des statistiques éducatives (CTSE) est opérationnelle pour consolider les données statistiques des ministères sectoriels en charge de l'éducation. Cependant, la production des annuaires statistiques est irrégulière due au manque de financement et ceci concerne particulièrement le secteur de l'ESU non bénéficiaire, de fois, d'appuis financiers de partenaires.

Le système d'ESU rdcongolais se bute aux difficultés de produire des données statistiques fiables de manière régulière. Cet état de fait ne permet pas d'avoir une vision claire et prospective du système.

Défi 6 : Redynamisation de la recherche

Il est établi qu'il existe une forte corrélation entre la croissance économique et le développement de la recherche scientifique et technologique. Cependant, concernant la RDC, les activités de recherche réalisées n'ont pas d'effets induits significatifs sur la croissance économique du pays.

Sans ressources documentaires convenables, ni de budgets conséquents, la fonction de recherche est sans doute l'une des plus asphyxiées du système universitaire congolais.

Vers 2030 et au-delà : recommandations pour l'avenir

« L'éducation transforme un homme ou une femme en un être humain, utile à lui-même, à sa nation et à l'humanité. Pour les sociétés, elle constitue l'un des principaux ressorts de l'historicité, c'est-à-dire la capacité d'un peuple à créer les conditions matérielles et immatérielles de son existence et de son bien-être » ((Donascimento)

Le monde connaît et continuera à connaître des mutations profondes, d'où l'urgence et la nécessité d'adapter le système éducatif aux exigences du développement durable par une prise de conscience plus grande et une autonomie accrue permettant l'exploration de nouveaux horizons et concepts, et l'élaboration de stratégies et nouveaux paradigmes de gestion du monde.

Au regard de tous ces défis auxquels le monde est confronté, l'enseignement supérieur est appelé à se renforcer en vue de trouver des réponses innovantes l'engageant à l'atteinte de l'ODD4 et à la contribution aux autres secteurs d'atteindre leurs ODD notamment ceux relatifs à la réduction de la pauvreté, à la santé, à l'égalité entre les sexes, au travail décent et à la croissance économique, à la consommation et production responsables, au changement climatique et celui afférent à la paix, justice et institutions efficaces.

Pour la RDC, compte tenu des défis évoqués ci-haut et devant la rareté des moyens financiers pour la soutenabilité de son système d'ESU, elle fait appel à l'UNESCO, en tant que coordonnateur de la mise en œuvre du programme d'action global pour l'ODD, de sensibiliser les bailleurs de traverser le pont c'est-à-dire de porter également leurs intérêts au secteur de l'ESU et non de rester figer sur le niveau d'enseignement de base.

Pour ce faire, nous proposons des recommandations ci-après :

Recommandation 1 : Que l'UNESCO facilite la mobilité des étudiants et des enseignants par des moyens de bourse d'études, de jumelages des établissements ...

Recommandation 2 : Que l'UNESCO milite pour la revalorisation de la fonction enseignante du Supérieur

Recommandation 3 : Que les partenariats interuniversitaires Sud-Sud et Nord-Sud soient renforcés

Recommandation 4 : Que les réseaux universitaires régionaux soient soutenus et encouragés.

Recommandation 5 : Que l'UNESCO exhorte les entreprises internationales à conclure des accords de partenariats avec les universités nationales pour dynamiser la recherche scientifique.

Recommandation 6 : Que l'UNESCO exhorte les bailleurs à inscrire l'enseignement supérieur dans leur agenda d'intervention.

POUR LE MINISTERE DE L'ESU

Dominique KABUYA wa KABUYA

Coordonnateur Principal à la Direction d'Etudes et Planification

Directeur-Chef de Service.